

Nom : "COMMISSION SANTE MENTALE ET LOGEMENT"

1. Contexte

Interpellée sur les questions de santé mentale se manifestant dans le logement, la Ville de Dijon a souhaité engager un travail sur ces problématiques. Une étude diagnostic a ainsi été réalisée en 2012 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. Le manque de collaboration entre les différents secteurs concernés était la principale difficulté soulevée par les professionnels interrogés.

2. But

La finalité de la commission santé mentale et logement est, dans la mesure du possible, de maintenir les personnes présentant des troubles psychiques dans un milieu ordinaire tout en préservant les règles de vie en société, ou le cas échéant de les accompagner vers un hébergement adapté à leur situation. La construction d'un partenariat entre acteurs concernés en est le moyen principal.

3. Déroulement

Ce projet consiste en l'organisation d'une commission partenariale dédiée à l'analyse des situations complexes, associant problèmes de santé mentale et de logement. Cette instance d'orientation et de mise en lien est composée de professionnels des champs de la psychiatrie, du social et médico-social, du logement, ainsi que de représentants des usagers.

Les séances de travail, animées par la Ville de Dijon, sont organisées tous les deux mois et se déroulent sur 2 des 3 temps suivants : 1/ Présentation et suivi des situations complexes sur le principe de l'anonymat ; 2/ Échange (interventions thématiques, présentation de structures ressources ou d'expériences mises en place sur d'autres territoires...), 3/ Production (définition des principes de fonctionnement de la commission, production d'outils, définition des modalités d'évaluation...).

En 2014, la grande majorité des situations présentées concernaient des femmes, vivant seules, âgées de plus de 45 ans et habitant le parc public. Les principaux problèmes abordés se rapportaient aux troubles de voisinage, aux conditions d'occupation du logement (syndrome de Diogène) et aux difficultés d'accès aux soins (absence d'adhésion des personnes).

La commission s'appuie sur de nombreux outils dont deux documents fondateurs : la charte de participation, qui rappelle les engagements des partenaires et le document de référence, qui présente le cadre éthique et déontologique de l'intervention et les modalités de fonctionnement de la commission.

4. Partenaires principaux

3 secteurs d'intervention sont principalement mobilisés : la psychiatrie (Centre Hospitalier), le social (services sociaux du CCAS et du Conseil Général, associations) et le logement (bailleurs sociaux et privés).

5. Pour plus d'information

Ville de Dijon, Mairie de Dijon - Service Dijon Ville Santé – CS 73 310 – 21 033 Dijon Cedex.
N° : 03.80.74.54.14.

Françoise TENENBAUM (éluë), ftenenbaum@ville-dijon.fr

Cécile LAGIER, clagier@ville-dijon.fr

Muriel MARTIN, mmartin@ccas-dijon.fr